

RÈGLEMENTS SPORTIFS

TIR À L'ARC

SPORT ADAPTÉ



Règlements applicables jusqu'au
31 août 2021

TIR À L'ARC SPORT ADAPTE

Article 1 : le tir à l'arc (en salle) FFSA en compétition officielle.....	1
Classification des archers	1
A. Les catégories de classement et d'âges officielles.....	1
B. Distances et Blasons.....	2
Pour le niveau 1 - Championnat de France	2
Pour le niveau 2 – Progression et Accession.....	2
C. Catégories - Classements – Quotas pour les Championnats de France	3
D. Epreuves par classes	3
Pour le niveau 1 - Championnat de France	3
Pour le niveau 2 – Progression et Accession.....	4
Article 2 : Déroulement de la compétition en salle	4
A. Le Tir de qualification	4
Épreuves de qualification – Valable pour les 3 classes AB BC CD.....	4
Phases finales – Tir de Barrage ou Matches pour BC et CD	4
B. Les phases finales.....	5
Pour les catégories de la classe BC.....	5
Pour les catégories de la classe CD.....	5
C. Le classement.....	5
D. Le règlement de tir.....	5
1. Généralités.....	5
2. L'échauffement.....	6
3. Ordre de tir	6
4. Le tir - Tenue des archers	6
5. Décompte des points.....	7
Cas particuliers	7
Article 3 : L'arbitrage.....	8
A. L'arbitre.....	8
B. Les marqueurs	8
C. Le directeur des tirs	8
D. Points à contrôler.....	8
E. Réclamation, appels et litiges.....	9
Article 4 : Organisation matérielle – Aménagement de la salle pour une compétition officielle	10
Article 5 : Présentation du matériel de tir.....	11
A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique	11
B. L'arc Nu ou Bare Bow	12
C. L'arc à poulies	12



Article 6 : Les championnats de France	13
A. Inscriptions	13
B. Catégories d'âges	13
C. Résultats	13
D. Records de France	13
E. Blasons utilisés.....	13
F. Cérémonie des récompenses	13
G. Rôle de la commission tir à l'arc lors des championnats de France.....	13
Article 7 : Annexes	14
Annexe 1 : Catégories – Classements – Quotas pour les CF	15
Disposition des blasons	16
Tableau pour les matchs - classe CD	25
Programme prévisionnel (exemple)	26
Plan de site (exemple)	27

Article 1 : le tir à l'arc (en salle) FFSA en compétition officielle

Classification des archers

La structuration de la pratique compétitive au sein de notre fédération vient de changer en ce début de saison 2017/18, avec une catégorisation, non plus par division (1,2,3), qui sont devenues au fil du temps, des niveaux de performance ne tenant plus compte des capacités intrinsèques des sportifs, mais par classes (AB BC CD) intégrées après une évaluation dans quatre domaines (autonomie, communication, socialisation et motricité).

Ce processus de **classification** des sportifs est transversal à toutes les disciplines sportives et positionne chaque sportif dans une classe AB, BC ou CD, en fonction de ses pouvoirs d'action.

Les règlements sportifs de chaque discipline sont, du coup, aussi modifiés, afin de prendre en compte cette nouvelle classification. Vous trouverez ci-après ceux du tir à l'arc.

Note :

La CSN tir à l'arc et la DTN se réservent la possibilité de modifier certains articles de ces règlements sportifs à l'issue d'une saison pour permettre une pratique adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain.

A. Les catégories de classement et d'âges officielles

Les archers seront inscrits dans les trois classes AB – BC – CD en fonction des résultats obtenus à l'issue des questionnaires de classification. Ils sont inscrits également en fonction de :

- leur sexe (masculin et féminin)
- leur catégorie d'âge. Le tableau ci-dessous est à retenir pour la durée de validité de ce règlement :

CATEGORIES OUVERTES AUX CHPTS DEPARTEMENTAUX & REGIONAUX							
CATEGORIES OUVERTES AUX CHPTS DE FRANCE							
Cat. SAJ	Moins de 12 ans (10-11)	Moins de 14 ans (12-13)	Moins de 16 ans (14-15)*	Moins de 18 ans (16-17)	Moins de 21 ans * 18 19 20	18 et + et – de 50 ans - Senior	50 ans et + + Vétéran
Cat. CF TC			Jeune *	Jeune	 	Senior	Vétéran
Période de référence	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en
2017-2018	2006-2007	2004-2005	2002-2003	2000-2001	1996à1999	1968-1999	1967 & avant
2018-2019	2007-2008	2005-2006	2003-2004	2001-2002	1997à2000	1969- 2000	1968 & avant
2019-2020	2008-2009	2006-2007	2004-2005	2003-2002	1998à2001	1970-2001	1969 & avant
2020-2021	2009-2010	2007-2008	2005-2006	2003-2004	1967à2002	1971-2002	1970 & avant

***IMPORTANT :** Pour les championnats de France, le simple sur-classement de moins de 16 à moins de 18 est autorisé à condition de réaliser les minimas du sur-classement concerné.

- du type d'arc utilisé (arc nu (bare bow), arc « classique » ou olympique, arc à poulies (ou compound) - cf.p.12

S'agissant des jeunes, un effort sera réalisé en faveur de ce public pendant cette paralympiade. Cependant, la saison 2017/18, pourra servir à évaluer certaines offres de pratique qui seront proposées lors de rencontres départementales, régionales, lors de journées Sport Adapté Jeunes, des « Jeux Nationaux » (anciens défis), voire du championnat de France SAJ. Un additif à ces règlements sera édité et diffusé en temps voulu pour informer sur cette action avec un calendrier sportif.

B. Distances et Blasons

CIBLES et DISTANCE DE TIR selon la catégorie, la classe et le type d'arc utilisé (nu, « classique » ou à poulies)

Pour le **niveau 1 - Championnat de France** □ et en gris les épreuves pour les jeunes en **région**

	Moins de 12 et Moins de 14 Arc Classique Olympique	Moins de 16 à 50 ans et + Arc Classique Olympique	Moins de 12 et Moins de 14 Arc Nu Bare Bow	Moins de 16 à 50 ans et + Arc Nu Bare Bow	Moins de 12 et Moins de 14 Arc à Poulies (Compound)	Moins de 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB Tir à 18 m	122 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	122 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	/	?
BC Tir à 18 m	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 5 zones Tir de Qualification & Barrage	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de Matchs	80 cm 5 zones Tir de Qualification & Barrage	/	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Matches
CD Tir à 18 m	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	Tri spot 60 cm Qualification & Matches	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	Tri spot 60 cm Qualification & Matches	/	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Matches

Pour le **niveau 2 - Progression et Accession**

Afin d'inscrire la pratique du tir à l'arc en compétition dans une logique de progression, il est créé un niveau d'accession aux Championnats de FRANCE, ayant pour but de permettre à chaque archer, ne pouvant pas directement tirer dans les conditions édictées pour les Championnats, de progresser à son rythme dans des conditions de tir semblables à celles rencontrées lors des Championnats de FRANCE. Ces rencontres peuvent être régionales et/ou de zone, sans titre national décerné. Elles ne sont pas, par conséquent, qualificatives. Elles sont formatives. Des titres régionaux de niveau 2 peuvent être décernés pour encourager et récompenser les efforts des archers.

	Moins de 12 et Moins de 14 Arc Classique	Moins de 16 à 50 ans et + Arc Classique	Moins de 12 et Moins de 14 Arc Nu Bare Bow	Moins de 16 à 50 ans et + Arc Nu Bare Bow	Moins de 12 et Moins de 14 Arc à Poulies (Compound)	Moins de 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB Tir à 15 ou 18 m	122 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	122 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	/	?
BC Tir à 18 m	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 6 zones Tir de Qualification & Barrage	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de Matchs	80 cm 6 zones Tir de Qualification & Barrage	/	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Matches
CD Tir à 18 m	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	Blason de 60 cm Qualification & Matches	80 cm 6 zones Tir de Qualification Pas de matchs	Blason de 60 cm Qualification & Matches	/	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Matches

C. Catégories - Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Afin de permettre l'organisation de championnats nationaux de qualité, il est instauré des nombres de places ouvertes par catégories pour rester dans une organisation à taille humaine et laisser les archers dans des conditions de tir et de stress satisfaisantes.

Il a été fixé un nombre d'engagements maximal, à **256 archers**, répartis sur deux départs de 128 archers. Pour la saison 2017/18, les qualifiables par catégories ouvertes dans les 3 classes se montent à 88 archers engagés en AB, 88 archers engagés en BC et 80 archers engagés en CD. Ces quotas pourront évoluer dans le temps au fur et à mesure des saisons et seront fixés à l'issue de chaque championnat.

Le détail de ces quotas pour les 256 engagements d'un championnat figure en annexe 1 page 16.

D. Epreuves par classes

Pour le niveau 1, championnat de France

CLASSE	NOMBRE DE FLECHES		TYPE de CONCOURS en PHASE FINALE	Minimas d'entrée*
	Qualifications	Matches Phase Finales		
A	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause entre les 2 séries soit 60 flèches au total	Pas de tir de classement Le Tir de Qualification vaut tir de classement	Les podiums sont établis selon les résultats du tir de qualification	Arc Nu 324 / 600
				Arc Classique 360 / 600 <hr/> /
B	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause entre les 2 séries soit 60 flèches au total	Tir de Barrage sur 4 volées avec une volée d'essai pour réglage soit 12 flèches au plus Départage au nbre de 10+, 10, 9 ,8si ex-aequo	Pour les 8 ou 4 premiers du TQ – Classement sur le score réalisé sur les 4 volées du tir de barrage	Arc Nu 324 / 600
				Arc Classique 360 / 600 <hr/> Arc à poulies 390 / 600
C	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause entre les 2 séries soit 60 flèches au total	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité soit 16 flèches au plus	A partir des ¼ ou des ½ finales, selon le nombre d'engagés Elimination directe	Arc Nu 324 / 600
				Arc Classique 360 / 600 <hr/> Arc à poulies 390 / 600



Pour les rencontres qualificatives organisées à l'échelon département, régional, de zone de région ou interrégional, si un titre de champion local est décerné, les tirs de classement doivent suivre le tir de qualification.

Pour les rencontres départementales ou régionales, organisées pour permettre aux archers de tenter de se qualifier aux Championnats de France, le tir de qualification de 2 x 10 volées peut suffire, à condition que :

- 1 la rencontre soit officiellement déclarée et enregistrée au programme sportif de la saison,
- 2 la rencontre soit arbitrée par un arbitre officiel et se déroule dans des conditions réglementaires,
- 3 les résultats, visés et signés par l'arbitre de la rencontre, parviennent par mail dans les 7 jours à la Commission (Cf. coordonnées en annexe p. 28)

Ces 3 conditions sont valables pour toutes les rencontres officielles

Pour le niveau 2 – Progression et Accession

Se reporter au tableau figurant page 4, le tir de qualification se déroule aussi sur 2 séries de 10 volées de 3 flèches (soit 60 flèches tirées comptées) avec une pause de 10 à 20 minutes entre les séries. L'organisation des tirs de classement sont au choix des organisateurs, compte tenu du nombre d'archers engagés et de la capacité d'accueil du site.

Il n'y a pas de minimas, mais les scores réalisés permettent de situer le niveau de l'archer et de voir le chemin qu'il reste à parcourir pour arriver aux qualifications pour les championnats de France.

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle

A. Tir de qualification

Épreuves de qualification – Valable pour les 3 classes AB BC CD

PRINCIPE : Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué.

Les archers ayant réalisé les 8 meilleurs scores par arme, catégorie d'âge et sexe, sont qualifiés pour la 1^{ère} partie de la phase finale, ...les 4 archers, si le nombre d'engagés dans la catégorie est inférieur à 8.

TEMPS DE TIR : Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes.

EN CAS D'ÉGALITÉ : Au classement général, les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tirage au sort avec une pièce de monnaie, le pile ou le face déterminera la position des ex aequo.

INCIDENTS DE TIR : En cas d'incident matériel, le temps de rattrapage est fixé à 40 secondes par flèche.

Phases finales – Tir de Barrage ou Matches pour BC et CD

Les phases finales sont programmées seulement dans les classes BC et CD de la FFSA, en arc classique, arc à poulies et arc nu. Les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France sont : cf.p.3 □

Moins de 18 et moins de 16 (surclassés) [jeune] – Plus de 18 et moins de 50 [Senior] – 50 et plus [Vétérain]
1 2 3

Les ¼ de finalistes sont qualifiés pour les phases finales, dans les catégories à plus de 8 archers, de même, pour les ½ finalistes pour les catégories avec entre 4 et 7 archers. Les finales ne sont maintenues que s'il y a au moins 4 qualifiés dans les différentes catégories d'âges, de sexe et d'armes.

A. Les phases finales

Pour les catégories de la classe BC - Tir de Barrage (sur 4 volées)

Le tir de barrage avec les 8 ou 4 archers du classement du tir de qualification (selon le nombre d'engagés dans la catégorie) se déroule sur quatre volées de trois flèches, après une volée d'essai pour réglages.

Le classement général BC est établi pour chaque catégorie à partir des scores réalisés sur ce tir de barrage.

Les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tirage au sort avec une pièce de monnaie, le pile ou le face déterminera la position des ex aequo.

Pour les catégories de la classe CD – Matches (voir tableau des duels en annexe)

Chaque Match se déroulera au meilleur des **5 sets de 3 flèches**.

Déroulement d'un match

Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1 set)

Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les 2 archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.

Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés, donc le premier archer atteignant 6 points

Départage des égalités

S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes

C. Le classement

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexe, par classe, par armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

Les arcs classiques et les arcs à poulies font l'objet d'un classement différent.

Les arcs sans viseur (bare bow) ont également un classement différent des arcs avec viseur (classique olympique)

D. Le règlement de tir

1. Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être accordé. S'il y a incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant l'arc au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir.

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Dispositif particulier concernant les trois Classes (AB BC CD) : il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encocher seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente. Il peut donner de conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

2. L'échauffement

- **1^{er} cas** : l'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Le nombre de flèches est limité à 3 en 2 minutes. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essais supplémentaires.
- **2^{ème} cas** : si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent le même jour que l'épreuve de qualification, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1^{er} tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Si les phases finales se déroulent le lendemain veuillez vous référer au 1^{er} cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut et cela est valable pour les 3 divisions, accompagner l'archer jusqu'aux cibles (1 entraîneur pour 4 archers).

3. Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C ou D, ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois.

Sur chaque pas de tir, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

S'il n'y a que 2 archers, ils tirent simultanément.

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD ...

Lors de l'utilisation de blasons de 80 6 zones, placés à 130 cm, et avec les zones marquantes espacées de 10 cm minimum, A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. Puis, C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

Lors de l'utilisation de trispots de 60, A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

Si 4 tripots de 60 cm, et 4 archers : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Lors de l'utilisation de blasons de 80 5 zones, placés à deux hauteurs différentes, A tire sur le blason du haut à gauche, B sur le blason du haut à droite, C sur le blason du bas à gauche et D sur le blason du bas à droite.

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée.

Lors de l'utilisation de blasons triples verticaux de 40 cm :

Par 2 compétiteurs : A tire sur la colonne de gauche, B tire sur la colonne de droite

Par 4 compétiteurs : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4. Le tir/ tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme. Les bermudas, jeans, chaussures autres que des chaussures de sport sont interdits.

5. Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que le marqueur n'ait coché les impacts et relevé les points. Sinon, il n'y aura pas de jugement possible par l'arbitre, en cas de chevauchement litigieux de zones, et la valeur inférieure de la flèche sera attribuée.

Cas particuliers :

- si le fût d'une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées
- lorsqu'une flèche atteint la cible et rebondit, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible
- lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.

Article 3 : L'arbitrage

A. L'arbitre

- ⇒ En attendant la mise en place d'un corps arbitral FFSA, les arbitres de la FFTA seront sollicités pour officier les rencontres officielles du calendrier fédéral Sport Adapté. Ils recevront une formation FFSA.
- ⇒ La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions.
- ⇒ Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition.
- ⇒ Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions.
- ⇒ Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements.
- ⇒ Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles.
- ⇒ L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours.
- ⇒ L'arbitre contrôle l'affectation des cibles.
- ⇒ L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs.
- ⇒ L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.
 - ⇒ L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. Les marqueurs

- ⇒ Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir un marqueur par cible.
- ⇒ Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres.
- ⇒ Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée.
- ⇒ Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche.
- ⇒ Lors d'un championnat de France, les entraîneurs des archers ne peuvent pas être marqueurs.

C. Le directeur des tirs

- ⇒ Le directeur des tirs (championnats de France) sera un membre de la CSN Tir à l'arc FFSA, de préférence arbitre assistant ou arbitre fédéral FFTA.
- ⇒ Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition.
- ⇒ Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.
- ⇒ Les arbitres s'entendront avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.

D. Points à contrôler

- ⇒ Equerrage du terrain
- ⇒ Distances de tir
- ⇒ La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite.
- ⇒ Vérifier les lignes d'attente, d'arc, de tir, des cibles.
- ⇒ Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir.
- ⇒ Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir.
- ⇒ Vérifier le matériel de rechange : blasons, agrafeuses, stramits, renforts de stramits.
- ⇒ Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. Réclamation, appels et litiges

La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

Le jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 3 membres :

- Le membre de la commission désigné pour la rencontre
- L'arbitre responsable de la manifestation
- Le représentant du Président de la FFSA.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

RECLAMATION

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doit comporter :

- Nom et Prénom du demandeur et fonction
- N° de dossard de l'archer concerné
- Date et heure du dépôt de la réclamation
- Exposé de la réclamation
- Signature du demandeur

Les trophées et récompenses qui pourraient faire l'objet d'une contestation ne doivent pas être remis tant que la décision du jury n'a pas été communiquée.

PODIUM

Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

ABANDON

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales).

L'archer qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

ENVOI DES RESULTATS

Les résultats des championnats départementaux, régionaux et de toute rencontre qualificative officielle inscrite au calendrier, doivent parvenir par moyen informatique à la Commission dès la fin de la compétition. (ou au plus tard dans les 7 jours) pour la mise à jour des rankings.

Les résultats des championnats de France doivent parvenir à la FFSA et la commission dès la fin de la compétition également par transmission informatique.

PHOTOS

Concernant les photographes de clubs, les photos seront autorisées uniquement lors de la cérémonie de clôture.

Article 4 : l'organisation matérielle - AMÉNAGEMENT de la SALLE pour une COMPÉTITION OFFICIELLE

1. **La zone de tir** : elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sur la distance sera de ± 10 cm à 18 mètres.
2. **La ligne d'attente** : matérialisée à 3 m au moins en arrière de la ligne marquant le pas de tir. La zone comprise entre ces deux lignes est libre de tout objet ou personne, sauf les arbitres.
3. **La ligne d'arcs** : située à 3 m au moins derrière la ligne d'attente. La zone comprise entre ces deux lignes est prévue pour les arcs. Derrière la ligne d'arc sont placés les archers en attente ainsi que les entraîneurs des archers (1 pour 4 archers du même club).
4. **Les blasons** : types de blasons :
 - simples : diamètre de 60, 80, 80 (6 zones), 80 5 zones (spot)
 - trispots : diamètre de 40, 60
5. **Les buttes de tir** : elles doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 ° par rapport à la verticale. Toutes les buttes doivent être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée.
6. **Les cibles** : les cibles utilisées sont des stramits de 130cm au minimum (côté ou diamètre).
7. **La hauteur des centres** : le centre de l'or doit se trouver à 130 cm au-dessus du sol. Lorsque des trispots verticaux sont utilisés, cette hauteur s'applique au spot du milieu. Si on utilise des trispots disposés en carré, la hauteur de 100 cm s'applique aux centres inférieurs. L'espacement entre les blasons placés à la même hauteur devra être au moins de 15 cm entre leurs plus proches zones de scores. Tandis que la hauteur de 160 cm s'applique aux centres supérieurs. La tolérance de positionnement ne devra pas excéder ± 2 cm.
8. **Les couloirs** : devront avoir une largeur d'au moins 160 cm et ne pas comporter plus de 2 compétiteurs tirant en même temps, de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80 cm. Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé sur le pas de tir.
9. **Le contrôle des temps de tir** :
 - matériel acoustique le directeur de tir doit contrôler le tir, le début et la fin du temps sont indiqués au moyen d'un sifflet ou de tout autre dispositif donnant des signaux sonores audibles
 - le matériel optique en plus du matériel acoustique ci-dessus, chaque limite de temps sera indiquée au moyen de :
 - feux et ou d'horloges digitales synchronisées
 - fanions, panneaux ou tout autre dispositif simple. Le matériel acoustique à la priorité en cas de désaccord entre le matériel acoustique et le matériel optique.
10. **Equipements divers** :
 - mise en place d'un dispositif pour indiquer l'ordre des tirs (AB – CD, etc.). Les lettres doivent être assez grandes pour être lisibles par tous les compétiteurs depuis leur position de tir
 - mise en place d'un tableau d'affichage des résultats
 - des chaises ou des bancs en nombre suffisant, voire des tables derrière la ligne d'attente pour les compétiteurs, les entraîneurs et les officiels
 - un podium pour la remise des récompenses
 - chaque compétiteur doit porter un dossard dont le numéro doit être visible en toute circonstance
 - numérotation des buttes de tir (1, 2, 3,)

Article 5 : Présentation du matériel de tir

Ce chapitre définit le type d'équipement que les compétiteurs sont autorisés à utiliser lorsqu'ils souhaitent participer à des compétitions de tir à l'arc en sport adapté.

Les archers peuvent indifféremment utiliser des arcs recourbés (classiques), ou à poulies (compounds), équipés ou non de stabilisateurs et viseurs.

Chaque compétition sera précédée d'une inspection du matériel, effectuée par l'arbitre, qui s'assurera de sa conformité et pourra prendre si nécessaire, toutes dispositions qu'il jugera utiles.

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique

1. **Un arc** de n'importe quel type peut être utilisé à condition qu'il réponde au principe et à la définition dûment approuvée du mot arc, à savoir :

- une poignée rigide comprenant un point de prise
- deux branches souples aux extrémités desquelles se trouve une poupée avec une gorge pour recevoir une corde
- l'arc est mis sous tension par une seule corde fixée directement et uniquement aux deux poupées et lors de l'utilisation est tenue d'une main par sa poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde

2. **Une corde** d'arc qui peut-être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde
- un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche
- un ou deux repères d'encoche pour localiser le point d'encoche
 - à chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc

En outre un accessoire et un seul est autorisé sur la corde pour servir de repère à la lèvre ou au nez (sucette). La tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'oeilleton, marque ou de tout autre dispositif.

3. **Un repose flèche** qui peut-être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les repose flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. **Un seul contrôleur d'allonge** ou clicker sonore ou visuel, autre qu'électrique ou électronique peut-être utilisé.

5. **Un viseur ou un repère sur l'arc** pour viser sont autorisés mais en aucun moment on ne peut utiliser plus d'un seul de ces dispositifs.

Un viseur destiné à orienter l'arc vers la cible et permettant un réglage tant latéral que vertical est soumis aux exigences suivantes :

- il ne doit comporter aucun prisme, lentille, verres grossissants, dispositif de pointage électrique ou électronique, ni procurer plus d'un seul point de visée. Une extension à laquelle le viseur est fixé est autorisée
- un repère est une marque simple faite sur l'arc pour viser. Cette marque peut être faite au crayon, avec un ruban adhésif ou toute autre matière de marquage adéquate
- une plaquette ou ruban adhésif avec les marques de distances peut être fixé sur l'arc comme aide mémoire, mais ne doit en aucun cas offrir une aide supplémentaire de visée.

6. **Des stabilisateurs et des amortisseurs** sont autorisés.

7. **Des flèches** de tout type peuvent être utilisées. Une flèche comporte un tube avec une pointe, une encoche, un empennage. Les flèches de chaque compétiteur doivent être marquées sur le tube à son nom ou à ses initiales. Toutes les flèches utilisées doivent être de même modèle et de même couleur d'empennage, d'encoches identiques. Une protection des doigts est autorisée sous forme de protège doigts, de gants, de palette pour tirer, retenir et décocher pour éviter de pincer la flèche peut-être utilisée.

Un décocheur est interdit.

Des jumelles peuvent être utilisées par l'archer pour localiser les flèches.

8. **Brassards, dragonne, carquois de ceinture** sont obligatoires, du moins vivement conseillés

B. L'arc nu ou Bare Bow

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.

L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm. La longueur et la puissance sont indifférentes. "

Pas de viseur pas de clicker, ni de perche de stabilisation

C. L'arc à poulies

Cet arc est encore appelé compound ou à cames ou arc moderne de précision.

1. **Un arc à poulies** est un arc où la traction de la corde est mécaniquement assistée par un système de cames et ou de poulies. La puissance maximale autorisée pour le tir en salle Sport Adapté est de 50 livres.

2. **Une corde d'arc** peut être faite de n'importe quel nombre de brins avec un tranche fil central pour supporter la traction des doigts ou du décocheur. Un point d'encocheage peut être ajouté pour tenir correctement la flèche. Pour localiser ce point, un ou deux repères d'encocheage de la flèche peuvent être installés. Sucette et nasette permettant un repère sur les lèvres est autorisée, ainsi qu'une visette avec ou sans rappel élastique de maintien en ligne.

3. **Un repose flèche** réglable est autorisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique.

4. **Un viseur** fixé sur l'arc, permettant un réglage latéral et vertical est autorisé. Le système de visée peut comporter un système de niveau et ou des prismes et ou des lentilles grossissantes. Une extension sur laquelle le viseur est fixé est autorisée. Les systèmes électriques ou électroniques sont interdits.

5. **Autres données** : • des stabilisateurs et amortisseurs sont autorisés

- les flèches idem que les dispositions concernant l'arc recourbé
- protection des doigts idem que pour l'arc recourbé plus possibilité d'utiliser un décocheur à décoche mécanique
- les jumelles idem que pour l'arc recourbé
- brassards, dragonne, carquois de ceinture sont obligatoires, du moins vivement conseillés.

Article 6 : Les championnats de France

A. Inscriptions

- Pour être sélectionné aux championnats de France D1-D2-D3 Tir à l'Arc, chaque archer doit avoir participé à un championnat départemental et/ou régional de la saison en cours.
- Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les archers ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.
- Un ranking par catégorie est tenu à jour à l'issue de chaque rencontre ayant eu lieu, suite à l'envoi des résultats à la commission par les différents organisateurs de rencontres officielles (dans les 7 jours maximum). Cet état des qualifications sera consultable sur le site fédéral dans la rubrique infos sportives / Résultats / pictogramme tir à l'arc / résultats **Championnat de FRANCE 201... - RANKING – Qualifications - mise à jour au**
- Les résultats devront être validés par les instances responsables (CD-CR).
- Au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc, les conditions d'inscription du sportif concerné seront étudiées par la commission tir à l'arc en début de saison sportive.
- En l'absence de ces documents les inscriptions ne seront pas pris en compte par l'organisateur.

B. Catégories d'âges

- Les catégories d'âges ouvertes vont de moins de 16 (surclassé) à plus de 50 (vétérans), masculins et féminins dans les trois classes AB- BC - CD et dans les trois armes (arcs nus, arcs, avec viseur et arcs à poulies).
- Un simple surclassement est possible. Le classement de l'archer se fera dans la catégorie de son surclassement. ex : un moins de 16 peut participer s'il a un simple surclassement. Cf. page 4

C. Résultats

- A l'issue des épreuves il y aura un classement par classe, sexe, catégorie d'âge, arme, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Records de France

- La FFSA reconnaît comme record de France toute performance améliorée ou établie dans une catégorie ouverte aux championnats de France.
- Cette homologation concerne les archers évoluant en classe AB BC et CD.

E. Blasons utilisés

- Voir article distances et blasons.
- Les tri spots sont verticaux.

F. Cérémonie des récompenses

- Les championnats de la FFSA sont des circonstances solennelles. Il est de ce fait normal que les compétiteurs portent soit des tenues blanches ou une tenue de club uniforme. Les bermudas, le short, le jean ainsi que les chaussures autres que les chaussures de sports sont interdits.
- Sur le podium la tenue sportive est de rigueur
- Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

G. Rôle de la commission tir à l'arc lors des championnats de France

Son rôle sera de :

- Maintenir une collaboration étroite entre le Comité d'Organisation Local et la Commission Sportive Nationale FFSA
- Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur
- Prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser sont conformes aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFSA
- Être présent sur les lieux du championnat dès la veille, afin de prendre les dernières décisions, si nécessaire
- Superviser l'attribution des cibles
- Organiser et présider la réunion des entraîneurs ou responsables de clubs FFSA à la veille du championnat
 - Superviser la cérémonie des remises de récompenses
 - Résoudre tout problème qui ne concerne pas l'arbitrage.

ANNEXES

Annexe 1 : Catégories – Classements – Quotas pour les Championnats de France

Disposition des blasons	80 6 Zones	Classe AB
Disposition des blasons	80 5 Zones	Classe BC – Tir qualification arcs nus & classiques
Disposition des blasons	80 5 Zones	Classe BC – Tir de Barrage arcs nus & classiques
Disposition des blasons	Tri spots 60 cm	Classe CD – Tir qualification arcs nus & classiques
Disposition des blasons	Tri spots 60 cm	Classe CD – Tir de classement arcs nus & classiques
Disposition des blasons	Tri spots 60 cm	Classe BC – Tir qualification arcs à poulies
Disposition des blasons	Tri spots de 60cm	Classe BC – Tir de Barrage arcs à poulies
Disposition des blasons	Tri spots 40 cm	Classe CD – Tir qualification arcs à poulies
Disposition des blasons	Tri spots 40 cm	Classe CD – Tir de classement arcs à poulies

Tableau des matchs pour la classe CD

Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

Plan de site aménagé pour 32 cibles (exemple)

ANNEXE 1

... pour 2018

Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Afin de permettre l'organisation de championnats nationaux de qualité, il est fixé un nombre de places ouvertes par catégories pour rester dans une organisation à taille humaine et laisser les archers dans des conditions de tir et de stress satisfaisantes.

Ci-après le détail des 256 engagements ouverts pour un championnat de France :

Classe AB									
Catégories	Total	F	H	F	F	H	H	F	H
Jeune	16	8	8	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Senior	48	24	24	4	4	4	4	/	/
Vétérán	24	12	12	12	12	12	12	/	/
/total	88	44	44	6	6	6	6	/	/
				22	22	22	22	/	/
Classe BC									
Catégories	Total	F	H	F	F	H	H	F	H
Jeune	14	7	7	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Senior	52	26	26	3	4	3	4	/	/
Vétérán	22	11	11	8	12	8	12	6	6
/total	88	44	44	3	4	3	4	4	4
				14	20	14	20	10	10
Classe CD									
Catégories	Total	F	H	F	F	H	H	F	H
Jeune	14	7	7	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Senior	44	22	22	3	4	3	4	/	/
Vétérán	22	11	11	4	12	4	12	6	6
/total	80	40	40	3	4	3	4	4	4
				10	20	10	20	10	10

Légende

F = Femme – H = Homme
 BB = Arc Bare Bow
 AO = Arc Olympique « classique »
 CP = Arc Compound ... ou à Poulies

Catégories* ... pour tableau ci-dessus *

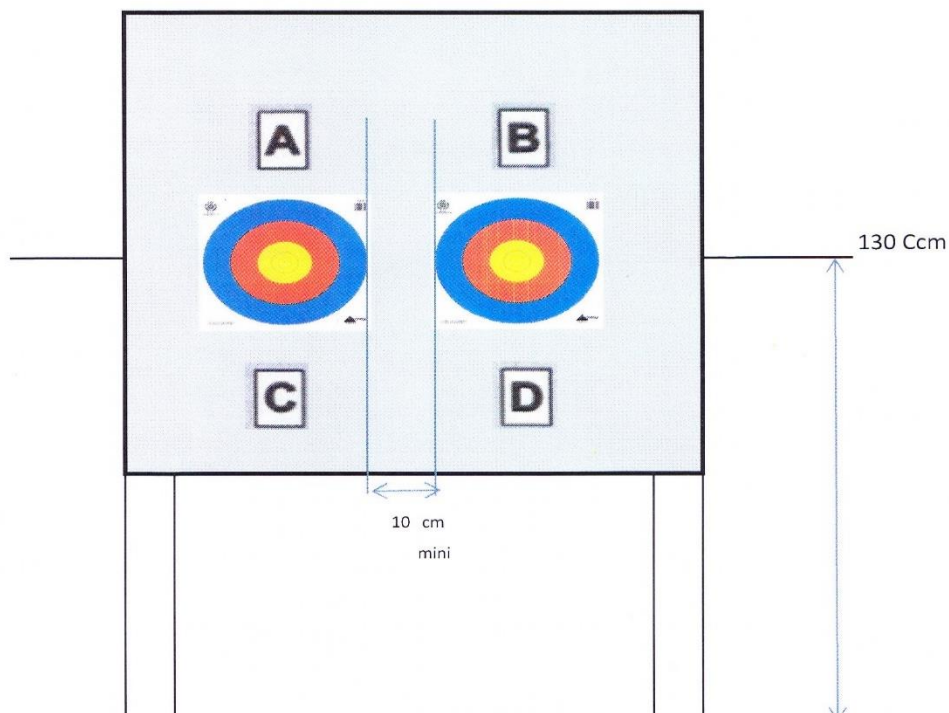
Jeune = moins de 18 ans & moins de 16 surclassés
 Senior = + de 18 à – de 50 ans
 Vétérán = plus de 50 ans

Synthèse

12 catégories en AB
 16 catégories en BC
 16 catégories en CD
 Soit 44 classements

DISPOSITION DES BLASONS

Blasons de 80 cm 6 Zones



CLASSE AB

Arcs Nus & Classiques

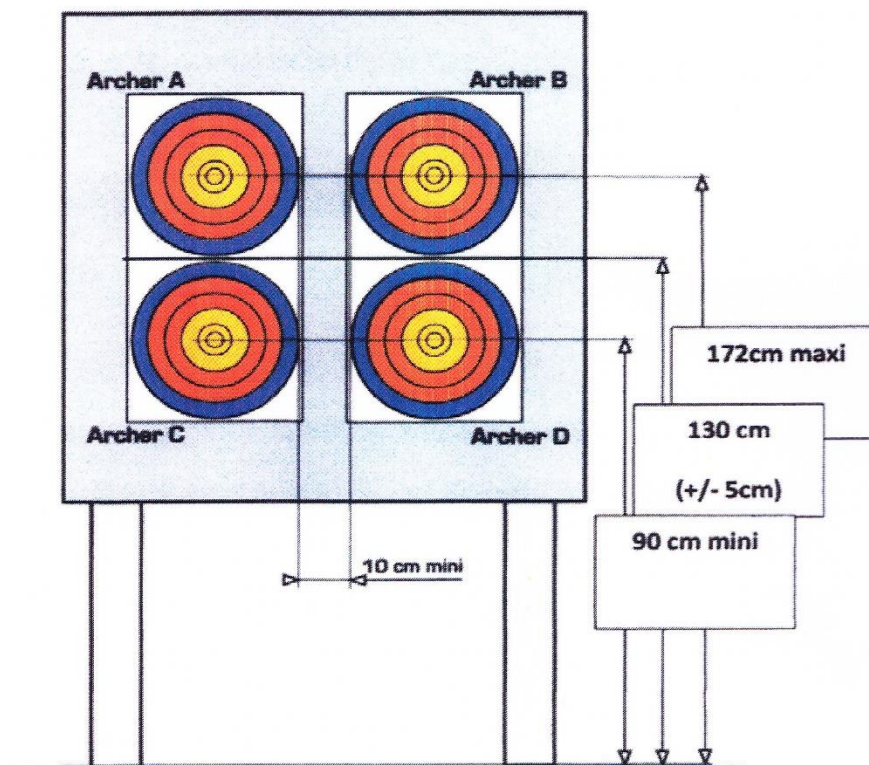
TIR de QUALIFICATION

4 Archers / Cible

RAPPEL : PAS DE FINALES, LE TIR DE QUALIFICATION SERT AUSSI DE CLASSEMENT

DISPOSITION DES BLASONS

Blasons de 80 cm 5 Zones



CLASSE BC

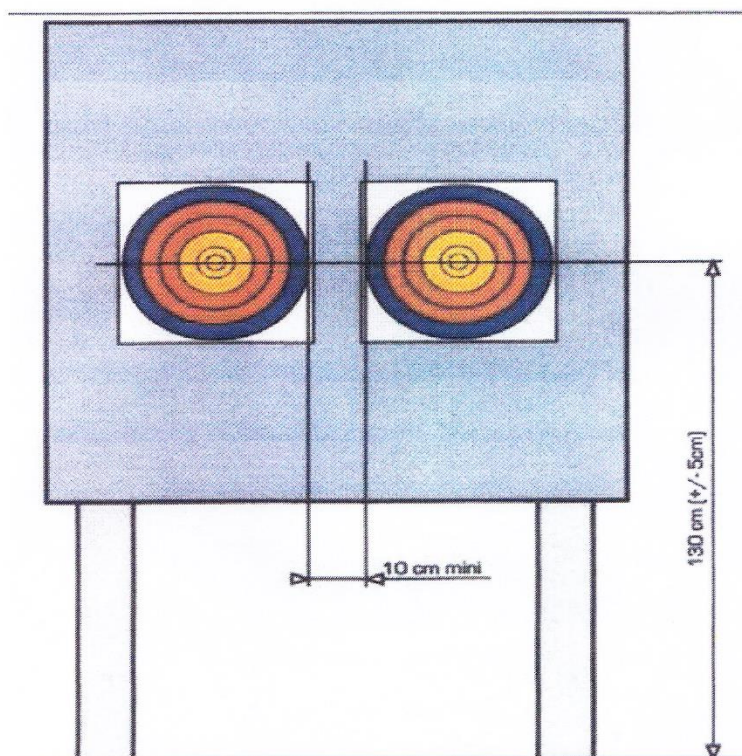
Arcs Nus & Classiques

TIR de QUALIFICATION

4 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Blasons de 80 cm 5 Zones



CLASSE BC

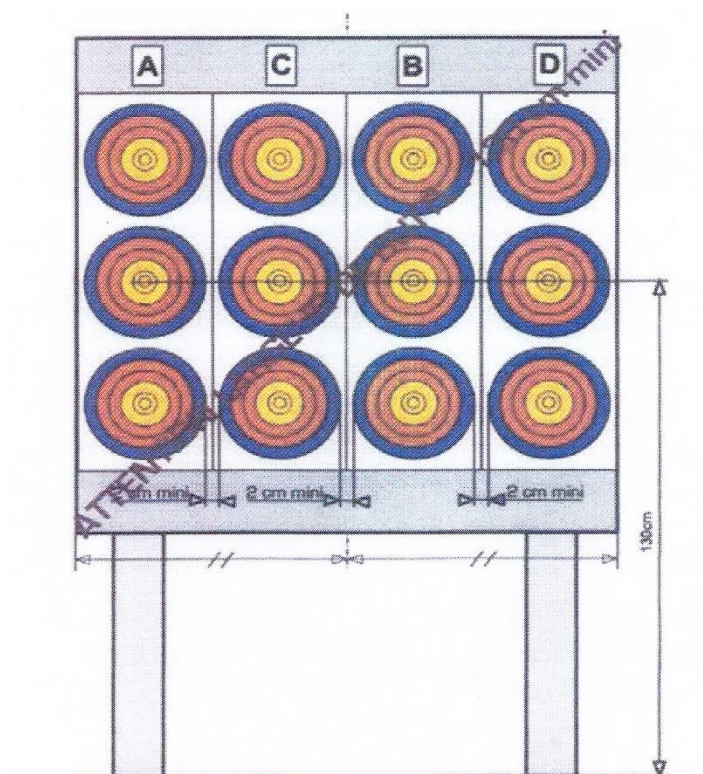
Arcs Nus & Classiques

TIR de CLASSEMENT (Barrage)

2 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 60 cm



CLASSE CD

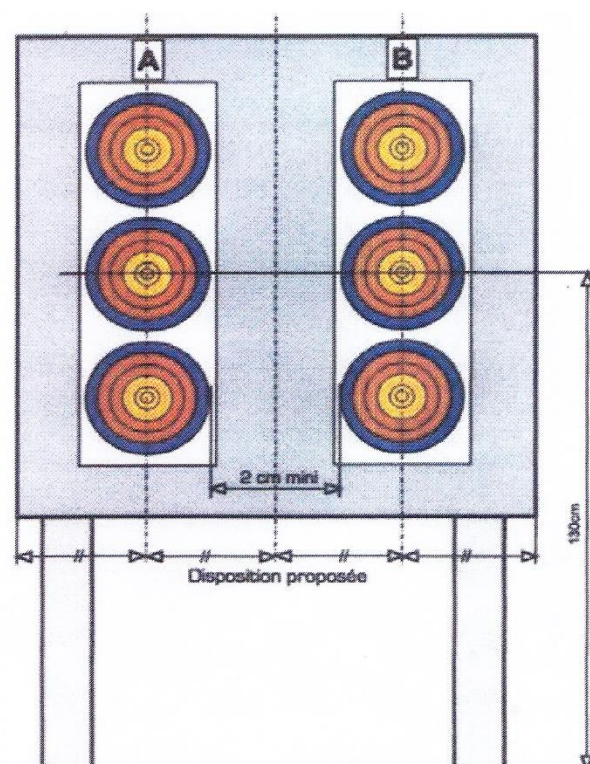
Arcs Nus et Classiques

Tir de QUALIFICATION

4 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 60 cm



CLASSE CD

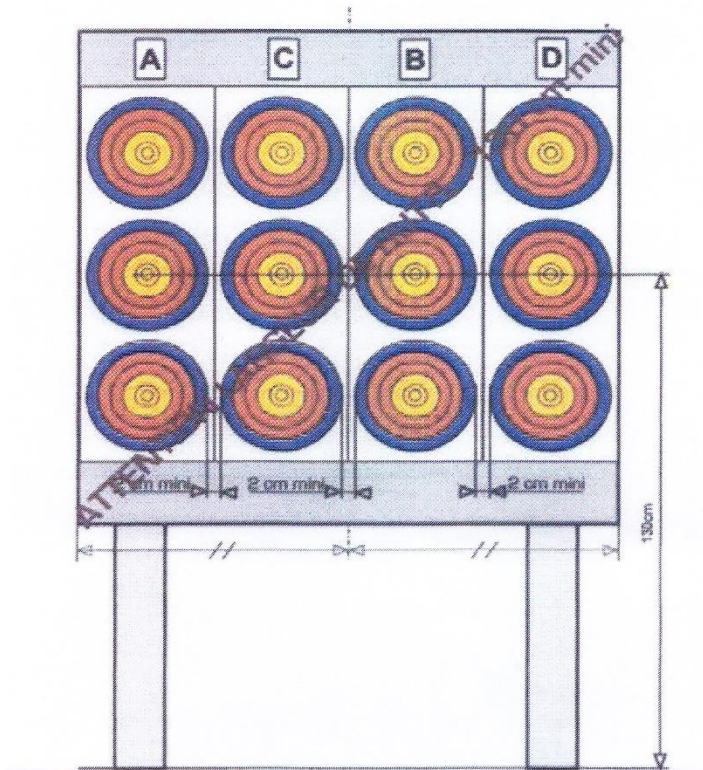
Arcs Nus & Classiques

TIR de CLASSEMENT (Matches)

2 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 60 cm



CLASSE BC

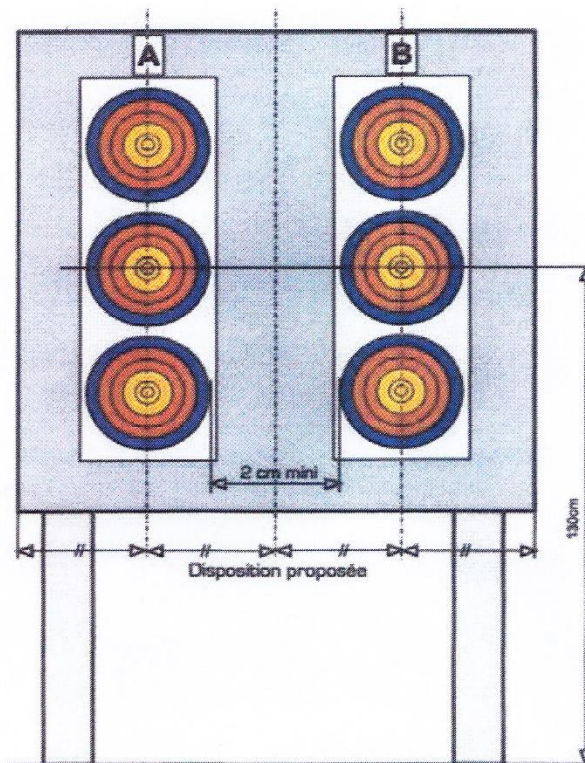
Arcs à Poulies

TIR de QUALIFICATION

4 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 60 cm



CLASSE BC

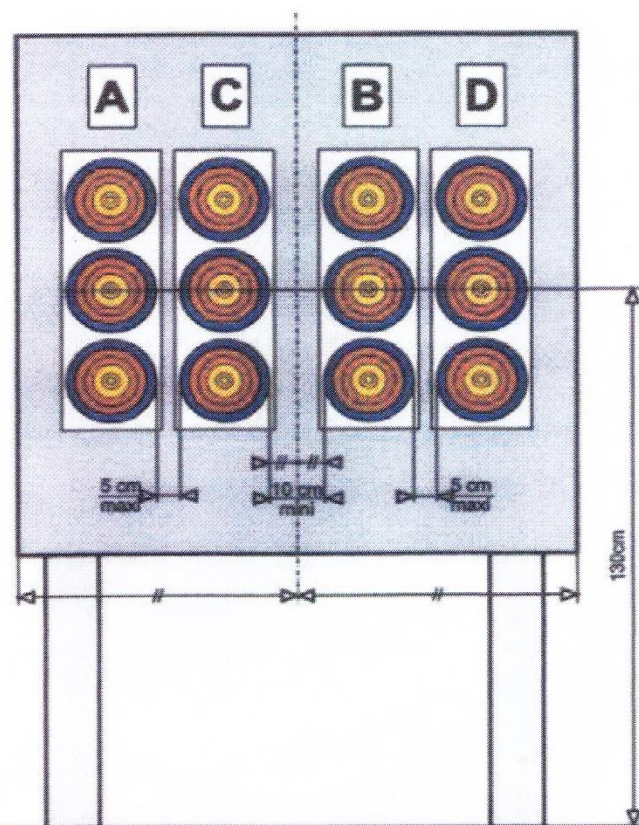
Arcs à Poulies

TIR de CLASSEMENT (Barrage)

2 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 40 cm



CLASSE CD

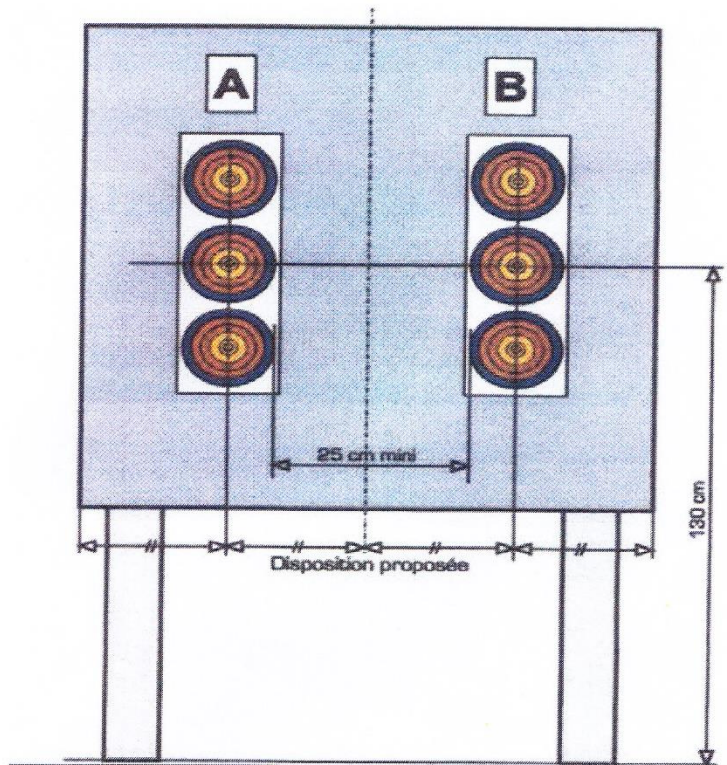
Arcs à Poulies

TIR de QUALIFICATION

4 Archers / Cible

DISPOSITION DES BLASONS

Tri spots de 40 cm



CLASSE CD

Arcs à Poulies

TIR de CLASSEMENT (MATCHS)

2 Archers / Cible

TABLEAU POUR LES MATCHS - CLASSE CD

TABLEAU RECAPITULATIF DES MATCHS DE CLASSEMENT à l'issue des tirs de qualification (2 x 10 volées)				Arc	Nu	Class	Comp
				<small>(scores = scores des sets) ex. (6 - 2)</small>			
8 ^{ème}	Archers	Scores	Archers	Scores	Archers	Scores	Archers
1 ^{er}	Vainqueur	→	(4 ^{ème})	↘	Vainqueur	Score duel	Score
5 ^{ème}	Vainqueur	→	(1 ^{er})	↘	Pendant	Score duel	Score
4 ^{ème}	Vainqueur	→	1/2 Finales	↘	Match pour 3 ^{ème} & 4 ^{ème}	Score duel	Score
6 ^{ème}	Vainqueur	→	1/4 de Finales	↘	3 ^{ème}	Score duel	Score
3 ^{ème}	Vainqueur	→	(3 ^{ème})	↘	4 ^{ème}	Score duel	Score
7 ^{ème}	Vainqueur	→	(2 ^{ème})	↘	Pendant	Score duel	Score
2 ^{ème}	Vainqueur	→	(2 ^{ème})	↘	Vainqueur	Score duel	Score

Arbitre(s) :

à

le

pour la suite du classement,
reprendre les scores
du tir de qualification
si + de 8 archers

entourez la catégorie

CLASSE CD
CATEGORIE F H
J S V

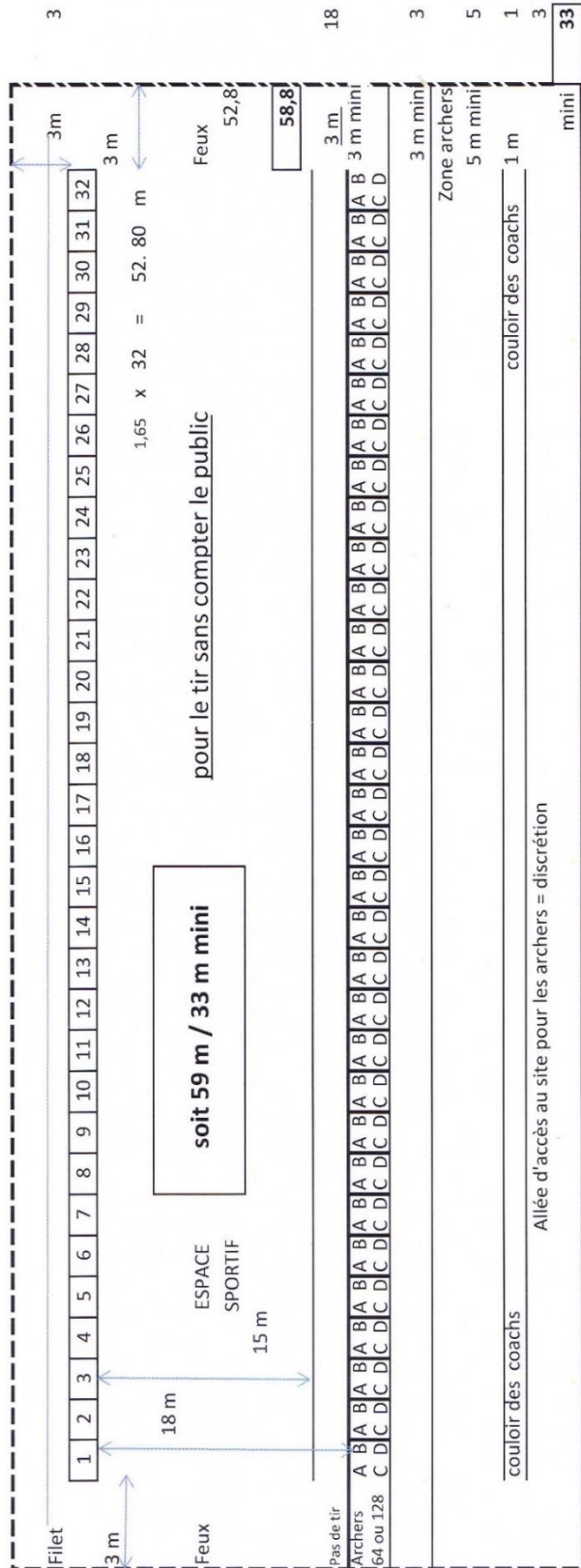
Classement
1
2
3
4
5
6
7
8

PROGRAMME PREVISIONNEL d'un CHAMPIONNAT (exemple)

Vendredi	à partir de 14 h 00	Accueil des participants et contrôle du matériel
Samedi	7 H 30	Ouverture du greffe et contrôle des derniers arrivants
Départ n° 1	☞ pour toutes les catégories de la classe AB et les arcs à poulies BC et CD	
	8 H 00 – 8 H 30	Echauffement sur cibles
	8 H 45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	10 H 00	Pause (15' environ)
	10 H 15	Reprise des tirs pour la série 2
	11 H 30	Fin des tirs du départ 1
	11 H 15	Repas pour les archers du départ n°2
	Changement des blasons et installation des archers du départ n° 2	
Départ n° 2	☞ pour toutes les catégories arcs classiques et nus des classes BC et CD	
	12 H 30 - 13 H 00	Echauffement sur cibles
	13 H 15	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	14 H 45	Pause (15' environ)
	15 H 00	Reprise des tirs pour la série 2
	16 H 30	Fin des tirs du départ 2
	Traitement des résultats et installation des cibles pour le tir de barrage catégories BC	
	17 H 15	Volée d'essai pour le tir de barrage BC
	17 H 25	début du tir de Barrage catégories BC
	18 H 00	Fin des tirs de Barrage BC
	Traitement des résultats et installation des cibles pour les ¼ de finales CD	
	18 H 30	Volée d'essai pour les ¼ de finalistes classe DC
	18 H 35	Début de matchs au meilleur des 5 sets et flèche de Barrage si exæquo
	19 H 30	Fin de la journée 1
	20 h 45	Repas de Gala
Dimanche	8 H 30	Ouverture du greffe
	9 H 00	Début de l'échauffement sur cibles - 20 minutes pour tous les ½ finalistes
	9 H 30	Début des demi-finales toutes catégories CD
	10 H 20	Début des petites finales et finales Pour toutes les catégories CD
	11 H 15	Podiums et résultats
	12 H 15	Clôture des championnats

Plan de site (exemple pour 32 cibles)

DISPOSITIF SPORTIF TIR à l'ARC
POUR UN PAS DE TIR à 32 Cibles de Front



COMMISSION NATIONALE TIR à l'ARC – FFSA 2017/2021

Elue de la DTN, détachée tir à l'arc

DIAZ Evelyne diaz.evelyne@neuf.fr

Cadre DTN coordonnateur

DRAPEAU Yves y.drapeau@orange.fr

Membres de la Commission

BRANDEBOURGER Philippe philippe.brandebourger@orange.fr

DONVAL Céline celine.donval81@orange.fr

LABAUDINIÈRE Patrice plabaudiniere@gmail.com

PATALAS Vincent vincent.patalas@free.fr

RAMOND Yannick yann.lili.ramond@wanadoo.fr